



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 10 octobre 2024 à 18 H

Procès-Verbal

Le Bureau Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le jeudi 10 octobre 2024, à 18 H, dans Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le vendredi 4 octobre 2024 et affichée le vendredi 4 octobre 2024.

Présents : Irène FELIX, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT

Excusés : Yann GALUT, Richard BOUDET, Alain MAZÉ, Evelyne SEGUIN, Stéphane HAMELIN

Secrétaire de séance : Christine CHEZE-DHO Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la Présidente aborde l'ordre du jour du Bureau Communautaire à 18 H 05.

14 - présents –

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du jeudi 10 octobre 2024 :

Mme la Présidente soumet aux Membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération présentée par M. SALAK :

Demande de subvention auprès de Mme la Préfète de la Région Centre-Val de Loire. Redevance d'Archéologie Préventive

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention annuelle 2025 auprès de Mme la Préfète de Région Centre-Val de Loire ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par M. VOLLOT:

Fermeture du réseau de téléphonie cuivre sur le territoire de l'agglomération

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. de valider cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par Mme GOIN-DEMAY :

Avenant N°3 à la convention portant sur le déploiement du SARE « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » sur la période 2023 – 2024.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'avenant n°3 à la convention de mandat de SIEG jointe en annexe et d'habiliter Mme la Présidente à la signer ;
2. d'approuver les nouveaux objectifs relatifs à la réalisation des actes métiers inscrits dans le plan de financement (annexe) ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance la séance à 18 H 25.

Secrétaire de séance

**Christine CHEZE-DHO
Membre du Bureau**



BOURGES, le 15 OCT. 2024

La Présidente

Irène FELIX